

GUIDE

des temps d'activités péri éducatifs et péri scolaires

Mode d'emploi





SOMMAIRE

La réforme des rythmes scolaires	page 4
Les parcours	page 6
L'accueil du mercredi	page 8
Restaurants scolaires	page 10
Transport	page 11
Les secteurs détaillés	page 12
Liste des centres de loisirs municipaux et associatifs par secteur	page 14





© Juien Chauvet

ÉDITO

Chers parents,

Cette rentrée 2014 sera l'occasion pour 5400 enfants des 42 écoles de découvrir une nouvelle organisation des temps à travers la modification des rythmes scolaires décidée par l'Éducation nationale.

Cette réforme, entreprise en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, permet de mieux répartir leurs heures de cours, d'alléger leurs journées, mais aussi de faire bénéficier aux jeunes rochelais de nouvelles activités péri-éducatives de qualité, gratuitement.

Cela demandera du temps à chacun pour s'adapter à cette réforme et nous serons attentifs à son évolution et à vos remarques par l'intermédiaire du comité de suivi.

Soyez certains que nous restons mobilisés et à votre écoute pour continuer à favoriser la réussite éducative de tous les enfants rochelais.

Bonne rentrée à tous,

Jean François FOUNTAINE
Maire de La Rochelle



La réforme concerne 42 écoles et 5400 élèves répartis sur 7 secteurs de concertation.

Organisation de la semaine scolaire :

Les 24h d'enseignements hebdomadaires sont réparties sur 9 demi-journées : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi. Chaque jour d'école comprend une pause méridienne d'1h30 (minimum).

Organisation des temps d'activités péri éducatifs :

À La Rochelle, les 3 heures de Temps d'Activités Péri éducatifs par semaine sont : gratuites, ouvertes à tous et facultatives. Ce dispositif offre un accompagnement spécifique pour les enfants en situation de handicap. Les Temps d'Activités Péri éducatifs se déroulent sur la base de :

- maternelle : 1h30 deux fois par semaine ou 45 min. quatre fois par semaine,
- élémentaire : 1h30 deux fois par semaine.

Plus d'infos :



05 46 51 14 87



www.larochelle.fr

Contenu des temps d'activités péri éducatifs :

7 parcours thématiques différents, sont proposés de « vacances à vacances » (période de 7 semaines) à l'ensemble des écoles publiques rochelaises. Chaque thématique comprend des activités de loisirs et de découverte offrant à l'enfant une ouverture de qualité sur le monde.

Organisation des rythmes scolaires : 7 secteurs

La carte scolaire rochelaise a été découpée en 7 secteurs. Pour chaque secteur, un interlocuteur référent pourra ainsi répondre à vos questions et assurer un suivi avec l'ensemble des acteurs de la réforme rochelaise des rythmes scolaires. Concertation, informations, et organisation des activités péri éducatives sont coordonnées par secteur.

Retrouvez l'ensemble des écoles par secteur en page 12. Pour connaître le référent de votre secteur consultez le site Internet www.larochelle.fr.

Plus d'infos :



05 46 51 14 87

Le comité de suivi

En parallèle des rythmes scolaires, un comité de suivi des activités péri éducatives recueille l'ensemble des observations des parents et des acteurs concernés par les activités péri éducatives. Il se réunit pour évaluer et analyser l'organisation des temps d'activités.

Objectif : entreprendre les ajustements nécessaires à partir de critères communs pour proposer une amélioration en continu et des aménagements à la rentrée 2015/2016.

Composition du Comité :

Élus, représentants de l'Éducation Nationale, représentants des services municipaux « Éducation, Enfance, Jeunesse », « Sports », « Culture », « Santé Publique », représentants des structures partenaires, Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, représentants des parents d'élèves.



Posez vos questions sur

inscriptions.rythmes.scolaires@ville-larochelle.fr



Comment ça marche ?

Les enfants, répartis par tranche d'âge pour la maternelle et l'élémentaire, ont la possibilité de suivre deux « parcours découverte » différents toutes les 7 semaines. Les parents doivent

inscrire leur(s) enfant(s) à chaque nouveau parcours.

Rappelons qu'un enfant n'a pas l'obligation d'être inscrit à tous les parcours. Dans ce cas, il devra être pris en charge par ses parents à la fin de sa journée scolaire, en règle générale à 15h les jours de Temps d'Activités Péri éducatifs.

Les thématiques abordées en maternelle :



Petits artistes et grandes œuvres, Corps mouvements et bien-être, Ma planète et moi, Au-delà des frontières, Vivre ensemble...

Les thématiques abordées en élémentaire :



Environnement et développement durable, Activités physiques et sportives, Culture et patrimoine, découverte des cultures et des langues, Culture scientifique et technique, Citoyenneté, Santé et bien-être...

Un dispositif gratuit et ouvert à tous

Initiation au base-ball en anglais, première approche du cinéma, séance de rugby avec le Stade Rochelais, kamichibaï, atelier « terre »... Chaque parcours offre l'accès à un panel d'activités gratuites et accessibles à tous les enfants. Les enfants auront également accès à des activités de détente et de jeux : jeux d'imitation, créatifs, à règles et moteurs.

Lieu des activités :

Les ateliers se dérouleront dans des locaux scolaires, des équipements municipaux ou associatifs. Les enfants seront acheminés à pied vers ces lieux (trajet inférieur à 5 min.).

Encadrement :

Les enfants d'un même groupe sont encadrés par un animateur, un agent d'école maternelle ou un intervenant spécialisé, sous la responsabilité d'un Directeur d'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) municipal.



Comment inscrire mon enfant ?

- Renvoyer le document d'inscription comprenant un coupon-réponse et une fiche de liaison Temps d'Activités Péri éducatifs
- **ou** télécharger le formulaire sur www.larochelle.fr, l'imprimer, le signer, le renvoyer par voie postale ou par courriel **inscriptions.rythmes.scolaires@ville-larochelle.fr**
- **ou** inscrire son enfant à la Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Infos pratiques :

Une fiche de liaison (sanitaire) par enfant est à remplir en début d'année, avant l'inscription aux activités péri éducatives et péri scolaires. Obligatoire, elle recense l'ensemble des informations concernant l'enfant et ses parents.



Retrouvez l'emploi du temps de votre (vos) enfant(s), école par école :

- sur le site Internet www.larochelle.fr,
- à l'école de votre enfant,
- au centre de loisirs,
- à la Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse (21 avenue du Champ de Mars)

Plus d'infos :



05 46 51 14 87



1 - Le périscolaire du matin et du soir

Les modalités d'inscription de l'enfant pour le périscolaire demeurent inchangées :

- Centres de loisirs municipaux : inscription à la Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse, 21 avenue du Champ de Mars.
- Centres de loisirs associatifs : inscription directement auprès de l'association.

Retrouvez la liste des centres de loisirs concernant votre enfant en pages 14 et 15.

Plus d'infos :



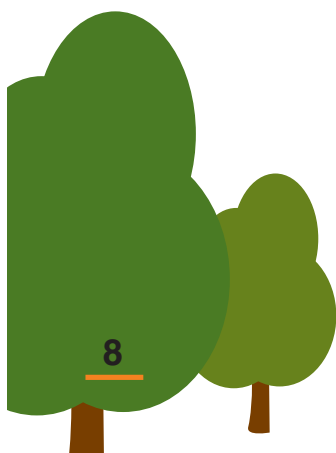
05 46 51 14 87



www.larochelle.fr

2 - Le mercredi

Le mercredi se compose désormais d'une ½ journée scolaire et d'une ½ journée extra-scolaire.



La garderie du mercredi

Si vous ne pouvez pas récupérer votre enfant à la fin de l'école le mercredi matin, deux possibilités s'offrent à vous :

- **Garderie municipale sans restauration**

Les enfants sont pris en charge dans l'école par des animateurs municipaux, de la fin de la classe jusqu'à 12h30.
Tarif unique : 0,55€.

Renseignements et inscriptions : Direction de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse (21 avenue du Champ de Mars à La Rochelle), 05 46 51 14 87

- **Centre de loisirs avec restauration**

Les enfants sont acheminés à pied ou en bus vers le lieu de restauration du centre de loisirs. Transport gratuit.

Renseignements et inscriptions : Consultez la liste des centres de loisirs pour connaître la ou les structure(s) rattachée(s) de votre école (par secteur), pages 14 et 15.

Plus d'infos :



05 46 51 14 87



www.larochelle.fr





L'inscription est à renouveler tous les ans !

Où inscrire votre / vos enfant(s) ?

Un seul lieu : le service des Restaurants scolaires de la Ville de La Rochelle. Il est situé à l'ancienne école maternelle Lafond, 21 avenue du Champ de Mars.

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30 en continu.



05 46 51 50 13 / 05 46 51 51 30 / 05 46 51 14 06

Quels sont les documents à fournir ?

- Bulletins de salaire des parents des 3 derniers mois ou dernière notification pôle emploi, indemnités journalières
- Attestation de paiement des allocations familiales (internet ou identifiants CAF)
- Pension alimentaire ou jugement de séparation si cette dernière n'apparaît pas sur l'avis d'imposition
- Dernier avis d'imposition

Ne pas faire de photocopies. Les originaux vous seront remis immédiatement.

A défaut de présentation de tous les documents, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Comment sont calculés les tarifs ?

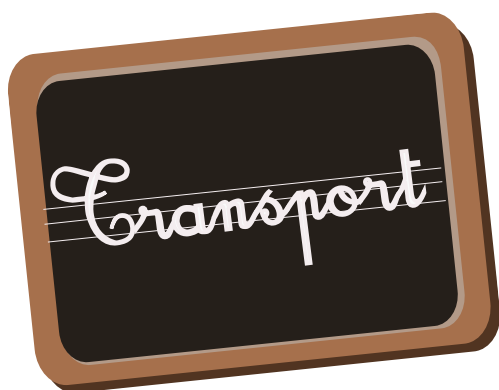
Les tarifs sont en fonction de vos revenus. Votre quotient familial sera calculé par le service afin de déterminer votre tarif de repas.

Tout changement de situation sera pris en compte en cours d'année, dès la fourniture des justificatifs, après 3 mois consécutifs.

Plus d'infos :



www.larochelle.fr



Pour les enfants des Minimes transportés vers les écoles de Tasdon-Bongraine et Raymond Bouchet, changement d'horaires du ramassage scolaire.

	Matin/aller	Soir/Retour	Mercredi midi/retour
Av. Jean Monnet	8h00	17h20	12h27 - terminus
Port des Minimes	8h08	17h10	12h12
Plage des minimes	8h10	17h09	12h11
Cité des Minimes	8h12	17h06	12h08
La Sauvagère	8h14	17h05	12h07
Rond point de l'Europe	8h15	17h03	12h05
Europe	8h16	17h02	12h04
L'EIGSI	8h18	17h00	12h02
Maison de la Côte-Marit.	8h20	16h58	12h00
Rail	8h22	16h56	11h59
Groupe scolaire Bongraine	8h26	16h45	11h57
Terminus Groupe Scolaire R.Bouchet	8h30	16h35	11h45

Plus d'infos :



05 46 51 14 87



www.larochelle.fr



**Organisation des mercredis,
infos pratiques :
Le lieu de restauration conditionne
le centre de loisirs
dont dépend l'enfant.**

Secteur	École de départ	Mode de transport
Secteur 1	Claude Nicolas Laleu	Pédestre Bus
Secteur 2	Grandes Varennes Gaston Balande Louis Guillet Jean Bart	Sur place Bus Bus Bus
Secteur 3	Pierre Loti Descartes La Genette Berthelot	Bus Sur place Bus Sur place
Secteur 4	Réaumur Massiou Arcère Rey/Valin	Bus Bus Bus Sur place
Secteur 5	Palissy Prieuré Beauregard Paul Doumer	Sur place Sur place Sur place Bus
Secteur 6	R. Bouchet Bongraine	Bus Sur place
Secteur 7	Lavoisier Barthélémy Profit Condorcet	Sur place Bus Bus

Lieux de restauration	Centre de loisirs municipal	Centre de loisirs associatif d'accueil
Claude Nicolas Claude Nicolas		Vent des Îles Vent des Îles
Grandes Varennes Grandes Varennes Grandes Varennes Grandes Varennes		CLAR CLAR CLAR CLAR
Berthelot Descarthes Descarthes Berthelot	Berthelot Berthelot	Berthelot Maison de la Côte-Marit. Quartier de Port-Neuf
Prieuré Prieuré Prieuré Rey/Valin	Rey/Valin	Prieuré ou Noroit Prieuré ou Noroit Prieuré ou Noroit
Palissy Prieuré Beauregard Beauregard	Palissy Prieuré	Centre de loisirs de St-Éloi Centre de loisirs de St-Éloi
Bongraine Bongraine		Centre social Tasdon Bongraine
Lavoisier Lavoisier Lavoisier	Lavoisier (mater.) Lavoisier (mater.) Lavoisier (mater.)	Centre social de Villeneuve Centre social de Villeneuve Centre social de Villeneuve

Liste des centres de loisirs municipaux et associatifs par secteur

Secteur 1

**Centre Social « Vent des Iles »,
Laleu, La Pallice, La Rossignollette**
22 avenue Denfert Rochereau
05 46 42 26 08
vent.des.iles@free.fr
www.vent.des.iles.fr
www.blogvdi.fr

Secteur 2

**L'Association CLAR :
Centre de Loisirs
Avec Restauration**
5 ter avenue Kennedy
05 46 67 59 29
clar.mireuil@wanadoo.fr

Secteur 3

**Centre de Loisirs Municipal
Marcelin Berthelot**
35 avenue de Vaugoin
05 46 56 72 33
clsh.marcelin.berthelot@ville-larochelle.fr
Inscription informations :
Service Enfance 05 46 51 50 88

Maison de Quartier de Port Neuf

Place de l'Île de France
05 46 43 51 49
maison.quartier.port.neuf@wanadoo.fr

Secteur 4

**Centre de Loisirs Maternels et
élémentaires Municipal Prieuré**
31 rue du commandant l'Herminier
05 46 27 10 84
Inscription et Informations :
Service Enfance 05 46 51 50 88
clsh.le.prieure@ville-larochelle.fr

Centre de Loisirs Maternels et élémentaires Municipal Rey/Valin

21 rue de la Sardinerie
05 46 27 92 86
Inscription et Informations :
Service Enfance 05 46 51 50 88
clsh.rey.valin@ville-larochelle.fr

Centre social Le Noroît

37, rue Léonce Mailho
05 46 34 36 37
martine.brun@CSVLS.org

Secteur 5

Centre de Loisirs Maternels et élémentaires Municipal Prieuré

31 rue du Commandant
l'Herminier

05 46 27 10 84

Inscription et Informations :

Service Enfance 05 46 51 50 88

clsh.le.prieure@ville-larochelle.fr

Centre social Saint Éloi

40 rue basse de Saint Éloi

05 46 34 33 11

st.eloibeauregard.cs@wanadoo.fr

www.steloibeauregard.centres-sociaux.fr

Centre de Loisirs Maternels et élémentaires Municipal

Bernard Palissy

35 rue Dupleix

05 46 27 20 09

Inscription et Informations :

Service Enfance 05 46 51 50 88

clsh.bernard.palissy@ville-larochelle.fr

Secteur 6

Centre Social Tasdon Bongraine

Square Marie-Claude Memon

05 46 44 24 08

Inscription et Informations :

Service Enfance 05 46 51 50 88

cstblm@gmail.com

Secteur 7

Centre de Loisirs Maternels Municipal Lavoisier

29 rue Schœlcher

05 46 45 04 22

Inscription et Informations :

Service Enfance 05 46 51 50 88

clsh.lavoisier@ville-larochelle.fr

Centre social de Villeneuve-Les-Salines

Place du 14 Juillet

05 46 44 10 44

martine.brun@CSVLS.org

**Direction de l'Éducation
de l'Enfance et de la Jeunesse**

Ville de La Rochelle

21 avenue du Champ de Mars
BP 1541 17086 La Rochelle Cedex 2



05 46 51 14 87



www.larochelle.fr

inscriptions.rythmes.scolaires@ville-larochelle.fr

